

Compte rendu Atelier d'échange stratégique sur les évolutions majeures du secteur de l'énergie

Introduction

L'atelier d'Échange Technique sur les évolutions majeures du secteur de l'énergie s'est tenu le jeudi 22 janvier 2026, au siège du GECAM à Douala. Son objectif principal était d'établir un dialogue constructif entre les autorités publiques du secteur de l'électricité et les acteurs privés. Ce dialogue visait à analyser l'impact des réformes récentes, notamment la signature du Compact Énergétique nationale, la renationalisation d'ENEO et le relèvement du cosinus phi pour les clients à moyenne tension, dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

Ces transformations sont essentielles pour renforcer la résilience et la compétitivité de l'économie camerounaise. L'atelier a permis d'évaluer l'implication des industriels, d'identifier les défis associés à la feuille de route du Compact Énergétique National, et d'examiner les effets de la renationalisation d'ENEO sur la gouvernance et la performance du secteur énergétique.

En outre, les attentes et préoccupations des entreprises ont été discutées, ainsi que les conséquences du relèvement du cosinus phi et de l'augmentation des tarifs sur la gestion des charges des clients à moyenne tension, en plein contexte de crise postélectorale.

Cet événement, co-présidé par Monsieur Célestin TAWAMBA, Président du GECAM et le Ministre de l'Eau et de l'Energie, a réuni près de 200 participants, dont des entrepreneurs, experts du secteur énergétique, et représentants d'institutions financières et d'organismes publics.

À 10 heures, Monsieur Ibrahima OUSMANOU, Président de la Commission Industrie et Compétitivité du GECAM, a prononcé le mot d'ouverture suivi l'allocution du Président du GECAM et de l'intervention du Ministre de l'Eau et de l'Énergie, Son Excellence Monsieur Gaston ELOUNDOU ESSOMBA.

1. Propos introductif du Président de la Commission Industrie et Compétitivité du GECAM

Dans son propos introductif, le président de la Commission Industrie et Compétitivité du GECAM a posé les bases de cette rencontre, mettant en lumière non seulement les évolutions majeures du secteur de l'énergie, mais aussi le paradoxe de l'infrastructure énergétique. Il a exprimé son inquiétude face à la situation du Cameroun, enfermé dans un paradoxe technologique. La satisfaction du client

industriel demeure critique, entravant la transformation des opportunités de marché en réalités économiques. Il a souligné que l'industrialisation nécessite une base énergétique solide et a réitéré les résolutions des Rencontres Économiques du Cameroun (REC) de 2025, centrées sur la visibilité et la mise en œuvre des projets, la transparence tarifaire, et la réforme de la gouvernance du transport d'électricité. Cet atelier se veut une plateforme opérationnelle pour permettre au secteur privé d'explorer les leviers de capitalisation offerts par les récentes mutations énergétiques.

2. Allocution du Président du GECAM

Dans son allocution, le Président du GECAM a interpellé le Ministre sur le fait que le déficit énergétique actuel ne constitue un obstacle considérable qui entrave le potentiel industriel du pays. Bien que les Rencontres Économiques du Cameroun (REC) de 2025 aient abouti à des engagements fermes, il est impératif, selon le Patronat, de procéder à une évaluation approfondie de leur mise en œuvre.

Le diagnostic du Président du GECAM met en lumière une dégradation alarmante de la qualité de l'énergie, illustrée par des délestages fréquents et des baisses de tension qui endommagent les équipements de production. Il a également soulevé un paradoxe hydrologique : alors que le Cameroun multiplie les barrages de grande envergure, la stabilité électrique sur les sites industriels continue de diminuer. Si les opérateurs publics évoquent souvent la variabilité pluviométrique, les industriels s'interrogent sur le lien entre la fréquence des pluies et l'efficacité des modèles de gestion de l'eau. Une comparaison avec les pays du Sahel a été suggérée pour comprendre comment des nations avec moins de ressources hydrauliques peuvent garantir une offre électrique plus stable.

Enfin, le Président a exprimé des attentes claires concernant le rachat d'ENEO par l'État. Le secteur privé souhaite comprendre les bénéfices tangibles que cette opération pourrait apporter, tant en matière de qualité de fourniture que de résolution des tensions de trésorerie qui freinent les investissements. Le rôle du « Compact Énergétique » ainsi que ses implications pour le secteur privé ont également été placés au cœur des préoccupations, dans l'espoir d'obtenir une feuille de route claire et prévisible pour les années à venir.

3. Intervention de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Énergie

3.1. Diagnostic de l'offre et contraintes hydrologiques

Au début de son intervention, le MINEE a rassuré le Patronat quant à son engagement constant à les écouter, et a encouragé l'auditoire à poser des questions pour obtenir des clarifications sur les préoccupations des industriels.

En effectuant une mise au point, le Ministre a expliqué que la capacité de production du pays, s'élevant à 1 536 MW, dépasse la demande nationale de 1 206 MW, et ce, sans recourir aux centrales thermiques fonctionnant au fuel. Cependant, cette capacité installée se heurte à d'importantes contraintes exogènes, qu'elles soient d'ordre naturel ou climatique, affectant le réseau de transport, de distribution et la maintenance. C'est pourquoi les centrales thermiques sont sollicitées, entraînant un coût mensuel du combustible d'environ 5,5 milliards de FCFA.

Concernant les contraintes hydrologiques, le système électrique camerounais repose sur quatre grands barrages-réservoirs totalisant plus de 13 milliards de mètres cubes d'eau. Ainsi, la disponibilité effective de l'énergie dépend fortement des conditions climatiques. Récemment, le pays a subi un déficit de 3 milliards de mètres cubes, rendant nécessaire une gestion rigoureuse de l'eau durant les périodes d'étiage. Par exemple, la production actuelle n'atteint que 260 MW sur un potentiel installé de 480 MW pour certains complexes hydroélectriques, illustrant l'impact néfaste d'une phénoménologie défavorable sur la production.

Au-delà de ces défis, le Ministre a souligné des goulots d'étranglement dans le secteur du transport. Le réseau est gravement congestionné, notamment au nœud d'Edéa, où une surcharge des postes appelle une installation urgente de nouveaux transformateurs. La question de la maintenance émerge également comme un défi majeur. L'absence de maintenance préventive engendre des arrêts forcés dès que les seuils de tolérance technique sont atteints. Le coût élevé de ces interventions, conjugué aux tensions de trésorerie persistantes dans le secteur, limite la réactivité des opérateurs.

Pour atténuer ces risques, le gouvernement envisage une transition vers une production à base de gaz, tout en notant que cette solution reste sujette aux mêmes problèmes de maintenance et de disponibilité financière. Afin de préserver l'équilibre entre l'offre et la demande, et face aux besoins d'investissement estimés à 12,5 milliards de dollars, l'État a saisi l'opportunité offerte par la « Mission 300 » en élaborant son propre « Compact énergétique », validé le 28 août 2025 et lancé officiellement à New York le 24 septembre 2025, lors de l'Assemblée générale des Nations unies.

3.2 Le Compact Énergétique

Monsieur le Ministre a présenté le Compact Énergétique, un programme conjoint de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, ayant pour ambition d'électrifier 300 millions de personnes d'ici 2030, avec un coût estimé à 48 milliards de dollars. Pour bénéficier de cette initiative, il était impératif d'élaborer et de valider un compact énergétique national, représentant une nouvelle stratégie pour le secteur de l'électricité, visant à sécuriser l'approvisionnement et à assainir le secteur.

Ce compact repose sur cinq piliers fondamentaux : l'infrastructure, l'interconnexion régionale, les énergies renouvelables et la cuisson propre, la mobilisation des ressources du secteur privé, ainsi qu'un financement viable. Les objectifs visés sont les suivants :

- Garantir l'équilibre financier du secteur ;
- Développer des infrastructures de production afin d'accroître l'offre d'énergie à 3 000 MW d'ici 2030 ;
- Fournir l'accès à l'électricité à plus de 8 millions de personnes et l'observation sur les industries d'ici 2030, portant le taux d'accès national de 74 % en 2024 à 100 % à l'horizon 2030 ;
- Créer un environnement propice à la participation du secteur privé à une mobilisation des 6,6 milliards de dollars d'investissements ;
- Accroître la part des énergies renouvelables à 10 % de la production électrique d'ici 2030 ;
- Porter le taux d'accès à une cuisson propre de 23,4 % en 2022 à 40 % d'ici 2030.

L'atteinte de ces objectifs nécessite plusieurs réformes, notamment la révision de la loi de 2011 régissant le secteur de l'électricité, la mise en place d'un cadre propice à l'émergence du secteur privé, et la renationalisation d'ENEO.

D'après le Ministre, ce compact énergétique engendrera de nombreuses opportunités sur le marché, attirant ainsi les investisseurs. Parmi les projets notables figurent :

- Le programme de remplacement de 50 000 supports en bois par des supports en béton, dont 10 000 sont déjà en cours grâce à des entreprises privées ;
- La migration et l'installation de nouveaux branchements, avec 2 500 000 compteurs prévus ;
- La possibilité de participer à la production d'électricité dans un secteur assaini.
- L'ouverture du segment du transport aux investissements privés ;
- L'intensification de la maintenance des transformateurs ;
- Des incitations fiscales et douanières sur les équipements des énergies renouvelables, à l'exception de l'hydroélectricité de grande envergure.

3.3 La renationalisation d'Eneo

Le Ministre a présenté la renationalisation d'ENEO à hauteur de 95 % non seulement comme un acte emblématique de souveraineté et de responsabilité, mais aussi comme une réforme essentielle pour le compact énergétique, compte tenu de l'importance stratégique de cette entreprise en tant que principal collecteur des recettes du secteur. En effet, ENEO encaisse mensuellement 31 milliards de FCFA, par des charges évaluées à 44 milliards de FCFA, engendrant ainsi un déficit permanent de 13 milliards de FCFA par mois. Ce manque à gagner entraîne des difficultés à honorer les obligations envers les fournisseurs tels que Sonatrel, EDC, etc.

Cette renationalisation vise principalement à restaurer l'équilibre financier du secteur, par la mise en œuvre d'actions pertinentes et urgentes dans les 100 premiers jours suivant la prise en charge d'ENEO par l'État. Pour augmenter les revenus du secteur, réduire ses charges et améliorer l'efficacité ainsi que la gouvernance, le Ministre a identifié des actions prioritaires, telles que :

- Le refinancement de la dette financière et du crédit de trésorerie s'élevant à 177 milliards de FCFA ;
- Le raccordement des industriels dès le quatrième trimestre 2026 ;
- Le règlement des factures et des arriérés des entités publiques ;
- La lutte contre la fraude, qui entraîne des pertes commerciales d'environ 60 milliards de FCFA par an ;
- La conversion des compteurs post-payés en prépayés, avec la migration de 1 334 908 compteurs ;
- La réduction des coûts opérationnels compressibles.

Ces opérations, déjà enclenchées, devraient générer, selon le MINEE, des revenus prévisionnels additionnels de 9,083 milliards de FCFA par mois. Par ailleurs, les charges devraient diminuer de 3,853 milliards de FCFA, soit une réduction des charges de 2,5 milliards de FCFA en 2026, accompagnée de recettes supplémentaires estimées à 4,5 milliards de FCFA. La renationalisation d'ENEO devrait également avoir un impact

significatif sur la fiabilité de l'approvisionnement en énergie électrique grâce à plusieurs mesures :

- Priorité accordée aux investissements pour le raccordement des industries ;
- Accélération des travaux structurants, y compris le développement et la construction d'installations de production et de transport d'électricité ;
- Réduction des pertes techniques par le biais d'investissements dans la réhabilitation et le renforcement des infrastructures de distribution ;
- Amélioration de la qualité de service grâce à la digitalisation des processus.

4. Contributions Techniques : ARSEL et SONATREL

Après avoir posé le contexte de réflexion sur le relèvement du cosinus phi prévu entre 2021 et 2025, le Directeur de l'ARSEL a souligné qu'il s'agit d'une mesure essentielle pour améliorer l'efficacité énergétique, favorable à la disponibilité de l'énergie dans le système électrique national. Il a rappelé les discussions menées avec le GECAM qui ont conduit à un report de l'entrée en vigueur de cette mesure, initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2025, au 1^{er} janvier 2026.

Une étude technique menée auprès des clients à moyenne tension (MT) a révélé que 58 % d'entre eux affichent un cosinus phi compris entre 0,9 et 1, laissant ainsi 42 % nécessitant un ajustement pour atteindre le seuil requis. Ce relèvement du cosinus phi à 0,9 aura des bénéfices directs pour les clients MT, notamment l'élimination des pénalités, la réduction des pertes, une diminution de la prime fixe liée à la souscription de puissance adaptée, ainsi qu'une atténuation du déficit d'offre. Les gains indirects, tels que la réduction des délestages, contribueront à améliorer leur productivité industrielle. En outre, cette mesure favorise le système électrique en optimisant les aspects techniques et économiques, avec des économies estimées à 19 milliards de FCFA d'ici 2025.

Le Directeur Général de la SONATREL a ensuite précisé la segmentation technique du transport de l'électricité. Il a clarifié la distinction entre les segments sous la responsabilité de la SONATREL (transport haute tension) et ceux relevant d'ENEO (distribution et transport terminal). Il a également souligné les efforts déployés pour résoudre les congestions du réseau national, tout en insistant sur l'importance d'une coordination étroite entre le producteur, le transporteur et le distributeur pour garantir la performance globale du système.

5. Echanges

Après l'exposé sur les évolutions majeures du secteur de l'électricité, plusieurs préoccupations importantes ont été soulevées par les participants, parmi lesquelles :

- La stratégie de l'ARSEL concernant l'octroi d'autorisations et de licences pour l'auto-production d'énergie, afin de soutenir le MINEE dans sa politique de libéralisation du secteur électrique ;
- L'impact des variations de la pluviométrie sur le niveau d'eau des barrages, et par conséquent sur la production d'électricité ;
- La qualité des investissements dans le contexte d'une pénurie persistante d'énergie ;
- Les mesures incitatives pour encourager la production d'énergie solaire ;

- Les obstacles entravant la production d'électricité ;
- Les questions liées aux tarifs, à la disponibilité et à la qualité de l'électricité ;
- Le soutien de l'État à la production d'énergies renouvelables ;
- Le statut d'auto-producteurs d'électricité ;
- Le manque de visibilité et de communication concernant les projets du MINEE ;
- La faible implication du secteur privé, due à un manque d'information sur les programmes et projets du MINEE avec les partenaires internationaux ;
- Le coût élevé de la mise à niveau du cosinus phi, qui nécessite des équipements indisponibles localement et dont l'acquisition peut prendre entre 8 mois et un an ;
- La nécessité de relever le cosinus phi pour tous les acteurs, qu'ils soient privés ou publics ;
- Les difficultés rencontrées par les PME pour soumissionner aux projets du MINEE en raison de cautions exorbitantes exigées ;
- L'importance d'impliquer les PME camerounaises dans les projets du MINEE.

En réponse aux interventions des participants, le MINEE a tenu à rassurer l'auditoire sur la qualité des travaux réalisés concrètement par la SONATREL. Il a également rappelé qu'une nouvelle loi relative aux énergies renouvelables est en cours d'élaboration. Cette législation permettra aux particuliers de réinjecter le surplus de leur production d'énergie renouvelable dans le réseau électrique.

De plus, il a souligné qu'il existe des exonérations pour encourager le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables. Tout en déplorant la crise de liquidité qui affecte le secteur de l'électricité et qui nécessite des solutions d'urgence pour stabiliser les revenus, le MINEE pense qu'une éventuelle révision à la baisse des tarifs serait nécessaire, sous réserve d'une génération accrue de revenus, tout en maintenant des conditions compétitives pour les entreprises. Enfin, l'ARSEL a confirmé l'existence du statut d'auto-production d'électricité et a réaffirmé sa disponibilité à accompagner le secteur privé dans ce domaine.

6. Résolutions

A la suite des exposés qui ont présenté un contexte marqué par des défis économiques considérables pour les entreprises, plusieurs résolutions ont été formulées pour améliorer la situation du secteur électrique. Les actions proposées visent à promouvoir une collaboration efficace entre le Gouvernement et le secteur privé, tout en garantissant un environnement propice aux investissements.

1. Le Patronat sollicite un moratoire supplémentaire d'un an pour l'entrée en vigueur de la mesure relative au relèvement du cosinus phi, en tenant compte des spécificités du contexte économique ;
2. Un changement urgent de la dynamique financière d'ENEO est nécessaire pour encourager le secteur privé à établir des partenariats avec cette entreprise étatique ;
3. Envisager des mesures d'accompagnement fiscal pour l'autoproduction de l'énergie à travers les groupes électrogènes ;

4. Une plateforme d'échange entre le MINEE et le secteur privé sera établie pour garantir un dialogue régulier entre les équipes, afin de fournir des résultats tangibles tant pour le ministère que pour les entreprises ;
5. Le gouvernement rassure le secteur privé sur le fait que le succès de la renationalisation dépendra d'une gouvernance plus moderne et plus rigoureuse ;
6. Le Gouvernement s'engage également à fournir une énergie en quantité et en qualité, afin de rendre le secteur privé plus compétitif et inclusif ;
7. L'ARSEL confirme que le gouvernement, à travers le FDSE logé au MINEE, est prêt à accompagner la mise à niveau des industries existantes par une prise en charge partielle des coûts encourus.

Conclusion

Cet atelier a permis de poser les bases d'un dialogue constructif pour renforcer le secteur de l'énergie au Cameroun, tout en répondant aux inquiétudes des acteurs privés et en établissant des résolutions concrètes pour l'avenir. Au cœur des discussions, les défis liés à la gouvernance, à la qualité de l'approvisionnement en énergie et à la nécessité d'un soutien accru pour le secteur privé ont été largement abordés. Les résolutions proposées, telles que le moratoire sur le relèvement du cosinus phi et la mise en place d'une plateforme d'échange entre le MINEE et les entreprises, témoignent de l'engagement collectif en faveur d'une transformation positive du paysage énergétique camerounais. Alors que le pays se dirige vers des réformes essentielles, il est crucial que tous les acteurs collaborent de manière proactive pour surmonter les défis, garantir une transition efficace et inclusive, et poser les fondations d'un avenir énergétique durable et compétitif.